

OPTION DE LOCATION
Salle des fêtes Saint-Laurent

Demandeur :

Adresse :

Tél :

Mail :

Représenté par :

Qualité :

Adresse :

Tél :

Nature de l'occupation :

Nombre de personnes :

Utilisation de la sono de la salle : NON OUI

(Attention : le système de la salle est adapté pour une conférence ou la diffusion de musique d'ambiance. Si vous faites appel à un prestataire (Orchestre / DJ), il devra fournir son système Son)

Présence d'un orchestre / DJ : NON OUI

(Le prestataire « Son » doit fournir son propre matériel)

Ajout de matériel sono : NON OUI

(Système son du prestataire ou location de matériel)

Ajout de lumière : NON OUI

Ajout de décors : NON OUI

Evènement ouvert au public NON OUI

Entrées payantes : NON OUI

Une attestation d'assurance de responsabilité civile couvrant les risques locatifs devra être fournie avec cette demande.

Matériel complémentaire et aménagements spéciaux :

Attention : l'accord ou le refus du matériel complémentaire vous sera précisé ultérieurement.

L'obligation de présence d'un agent de sécurité SSIAP vous sera précisé ultérieurement, voir article 17 du règlement.

Le soussigné, certifie avoir pris connaissance du règlement d'utilisation de « la Salle Saint-Laurent », en avoir accepté toutes les conditions et s'engage par la présente à le respecter intégralement.

Il s'engage également à dégager, pendant la manifestation, toutes les issues de secours et à laisser en position d'ouverture immédiate les portes donnant sur l'extérieur.

Date(s) et horaires de la manifestation :

Durée de la location :

Du..... àh
au

Traiteur (*le cas échéant*) : NON OUI
Si oui, nom du traiteur :

Rajout de matériel au niveau des cuisines (à préciser) :

Ne rien inscrire dans ce cadre réservé à l'administration

Montant de la location (à verser au plus tard un mois avant l'occupation)

Chèque à l'ordre de la **Régie Location des Salles Municipales**

Présence d'un SSIAP : NON OUI

Attestation d'assurance fournie :
 NON OUI

Location de la salle :

Date du règlement :

Dépôt de garantie :

La location ne deviendra définitive qu'après paiement par le demandeur du montant total indiqué ci-dessus.

Bayeux, le

Pour le Maire,
Le Maire Adjoint,

David LEMARESQUIER

A , le

Signature